

- *En psychiatrie :*
Le professeur Mehdi Paes ; le docteur Jamal-Eddine Ktiouet et le professeur Mostafa Faris Alaoui.
- *En orthopédie-traumatologie :*
Le docteur Abdelouahed Ismael ; le professeur Mustapha Trafah et le docteur Abdelkader Diouri.
- *En O.R.L. :*
Le docteur Saâdi Mohamed Benkirane ; le docteur Mohamed Zemmama et le professeur Ali Abrouk.
- *En pathologie digestive :*
Le docteur Abdelkader Filali ; le professeur Abdellatif Cherkaoui et le professeur Naima Amrani.
- *En pédiatrie :*
Le docteur Omar Rachid Tahiri ; le professeur Abdellah Rouichi et le professeur Fatima Benmaâzouz.
- *En pneumo-phtisiologie :*
Le docteur Abdelkrim Bennis ; le professeur Zoubida Bouayad et le professeur Kebir Tahiri Alaoui.
- *En rhumatologie :*
Le docteur Zini Rena Assouline, le docteur Majida El Fassi Fihri et le docteur Ouafaa Mkinsi.
- *En urologie :*
Le docteur Abdeladim Mikou ; le professeur Mohamed Faik et le professeur Saâd Benjelloun.
- *En oncologie :*
Le professeur Youssef Boutaleb ; le professeur Ahmed Aouam et le docteur Mounir Bachouchi.
- *En chirurgie générale :*
Le professeur Younes Bensaid ; le professeur Abdeljalil Moulay et le professeur Said Balafrej.
- *En électro-radiologie :*
Le professeur Mohamed Benameur ; le professeur Abdelhafid Sbihi et le professeur Ali Ajana.
- *En médecine interne :*
Le professeur Saïda Benamour ; le professeur Victor Ohayon et le professeur Farida Totoune.
- *En ophtalmologie :*
Le professeur Abdellah Terzaz ; le docteur Najib Abdellaoui et le professeur Houcine Chana.
- *En stomatologie :*
Le professeur Hssaine Ithrai ; le docteur Abdellah Bennani et le professeur Latifa Tricha.
- *En santé publique :*
Le docteur Mustapha Tyane ; le docteur Ahmed Laâbid et le docteur Khallaf Ouchrif.

- *En chirurgie cardio-vasculaire :*
Le professeur Saâd Belhaj ; le professeur Abdelmajid Kirat et le docteur Miloud Belhaj.
- *En réanimation médicale :*
Le professeur Omar Kerkeb ; le professeur Abderrahim Azzouzi et le professeur Driss Zaïd.
- *En hémathologie :*
Le docteur Youssef Belghiti Alaoui ; le professeur M'barek Naji et le professeur Said Bencheekroun.
- *En médecine du sport :*
Le docteur Mohamed Alaoui ; le docteur Abdelmalek Sentissi et le docteur Lahcen Zejli.

ART. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* et abroge l'arrêté n° 693-67 du 12 décembre 1967 désignant des membres des commissions techniques de qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents ».

Rabat, le 11 moharrem 1415 (21 juin 1994).

ABDESSADEK RABIAH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 4261 du 19 moharrem 1415 (29 juin 1994).

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 4246
du 3 chaoual 1414 (16 mars 1994) page 180

Dahir n° 1-94-126 du 14 ramadan 1414 (25 février 1994) portant promulgation de la loi n° 30-93 relative à l'exercice de la profession d'ingénieur géomètre-topographe et instituant l'Ordre national des ingénieurs géomètres-topographes.

Au lieu de :

ART. 114. -

3) S'ils ne réunissent pas les conditions prévues au 4° du premier alinéa de l'article 26 ci-dessus,.....

Lire :

ART. 114. -

3) S'ils ne réunissent pas la condition prévue au 6° du premier alinéa de l'article 26 ci-dessus,.....